

Délibération n°228A/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 09 DÉCEMBRE 2024

Date de convocation : 02/12/2024
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 79
Date d'affichage : 02/12/2024

Nombre de présents : 54
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 63

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du deux décembre deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LHOE Mireille, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RIGAUT Jean-Michel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, TREHET Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (pouvoir à M. Pouillot), COUET Micheline, DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), DUFOUR Vincent, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MELLIN Solange (pouvoir à M. Xainte), MILLOT Claude (suppléant M. Trehet), RENAUD Patrice, REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, FERRON Claude, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LEPRÉ Sandrine, PAURON Éric, REVERDY Chantal, ROY Daniel, WLODARCZYK Monique.

Secrétaire de Séance : M. Jean MASSÉ

OBJET : Décisions modificatives

Cette délibération annule et remplace la précédente n°228_2024 dans laquelle figure une erreur d'écriture.

- Vu l'avis favorable de la commission finances, réunie le 29 novembre 2024,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité (63 voix pour) :

- Autorise la décision modificative n°2 suivante sur le budget principal 608.00 :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement		
DF 6811 – 042	6600	

Délibération n°228A/2024

RF 777 – 042	6600	
Investissement		
DI 13911 – 040	6600	
RI 281838 - 040	6600	

- Autorise la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe 608.28 centre aquatique :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement		
DF 6811 – 042	420	
RF 777 – 042	420	
Investissement		
DI 13911 – 040	420	
RI 281838 - 040	420	

- Autorise la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe 608.08 école de musique :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement		
DF 6811 – 042	1000	
RF 777 – 042	1000	
Investissement		
DI 13911 – 040	1000	
RI 281838 - 040	1000	
RI 024	900	

- Autorise la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe 608.02 bâtiments économiques :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement		
DF 6811 – 042	7000	
RF 777 – 042	7000	
Investissement		
DI 13911 – 040	7000	
RI 281838 - 040	7000	
RI 024	72 000	

- Autorise la décision modificative n°1 suivante sur le budget annexe 608.09 gestion des déchets :

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
Fonctionnement		
DF 66111	2000	
DF 678		2000

- Charge le Président de signer tout acte relatif à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

